



**Présents** : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Madame BOUREL, Monsieur PURKART, Madame BELLANGER, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Monsieur TOURET, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Madame PEYSSY, Monsieur GOLHEN, Madame LABARTHE, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Monsieur BELLIER, Monsieur OSSET, Monsieur GUERIN, Monsieur LEOBON, Madame BUSOM, Monsieur HAURY, Madame BUCCO, Madame REY-THIBAUT, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

- Madame PORCHER

**Secrétaire** : Monsieur PURKART



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DES PLAGES DE L'OCEAN ET PRESSIGNY/LES ROCHELETS DE SAINT-BREVIN-LES-PINS – CREATION DE TARIFS POUR L'ANNEE 2021**

Par délibération du 16 décembre 2019, la Ville de Saint-Brevin-les-Pins a décidé d'exercer son droit de priorité à l'attribution des concessions de plages situées sur son territoire ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des plages tel que le prévoit le décret du 26 mai 2006.

Il est donc nécessaire de prévoir les tarifs applicables aux futurs sous-concessionnaires choisis. Ces éléments ont été présentés en commission n°2 du 22 octobre 2020 et ont fait l'objet d'échanges préalables avec la DDTM, gestionnaire actuel des plages bréviñoises.

✓ Part fixe en lien avec la surface occupée :

		Prix en € au m <sup>2</sup> par mois	
Type d'activité		Secteur 1 : l'Océan	Secteur 2 : les Rochelets
Club de plage		1,5	1
Autre	bâtiment	4,1	2,59
	terrasse	2,65	1,7
	sable	1,5	1

✓ Part variable en lien avec l'exploitation commerciale : 3 % du chiffre d'affaires

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adoption par 23 voix pour, 5 abstentions et 4 contre,**

Date de la convocation : 13 novembre 2020  
Date d'affichage en Mairie : 25 novembre 2020



Le Maire,

Yannick MOREZ